

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 30-183-1912 mettant en liberté provisoire le nommé Hadid Mohamed,

n° 30-183-1912

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 janvier 1912

Numéro JO
n° 183 du 01/02/1912

Date du numéro
1 février 1912

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le jugement du tribunal indigène du premier degré du 4 septembre 1911 condamnant le nommé Hadid Mohamed à six mois de prison pour abus de confiance

Vu l'article 40 du décret du 4 février 1904 portant réorganisation du service de la justice à la Côte Française des Somalis

Sur le rapport du Commissaire de police, chargé de la prison, du 15 janvier 1912 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le nommé Hadid Mohamed est mis en liberté provisoire à compter de ce jour. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

P. PASCAL.